



## PROJET SPORTIF FEDERAL 2021

NOTE DE CADRAGE 2021

### ELEMENTS DE CONTEXTE

2019 a été l'année de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport. Désormais, la distribution d'une partie des subventions destinées aux associations sportives se fait sur la base des projets sportifs présentés par les fédérations. Née le 24 avril 2019, le groupement d'intérêt public (GIP), Agence nationale du sport (ANS) a repris les missions qui étaient dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui n'existe plus. Tout en restant l'agent comptable des subventions, l'agence confie aux fédérations sportives les fonctions d'instruction et de sélection des projets associatifs à soutenir en lien avec les priorités fédérales de développement.

L'objet étant de renforcer les liens entre les fédérations et les structures locales ; et d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici Paris 2024.

Pour ce faire, il est notamment demandé aux fédérations de satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires ; et de privilégier les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales.

Dans le cadre de la répartition des crédits, les fédérations doivent avoir une attention particulière aux crédits réservés aux clubs, à la structuration des différents échelons et des demandes émanant des territoires d'Outre-mer.

Les territoires suivants restent sur le fonctionnement précédent et ce sont les collectivités ou services déconcentrés de l'Etat qui ont en charge la distribution des subventions aux associations sportives : Corse, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

La Fédération française de golf (ffgolf) a organisé une large consultation de sa base par l'intermédiaire de 8 rencontres territoriales avec ses ligues, comités départementaux et clubs afin de réécrire son projet sportif à l'horizon 2024.

Ainsi, la ffgolf a souhaité responsabiliser l'ensemble de ses acteurs territoriaux, en les invitant à décliner au niveau de leur territoire, les objectifs de développement nationaux dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF).

# **TABLE DES MATIERES**

<b>PRIORITES 2021</b> .....	2
<b>FICHE ORIENTATIONS POUR LES LIGUES</b> .....	3
<b>FICHE ORIENTATIONS POUR LES CD</b> .....	5
<b>FICHE ORIENTATIONS POUR LES CLUBS</b> .....	6
<b>INDICATEURS : SUIVI ET BILAN DES ACTIONS réalisées</b> .....	7
<b>Les acteurs du dispositif d’instruction des dossiers</b> .....	9
<b>Calendrier &amp; temps fortS</b> .....	9
<b>Les modalités de demande et d’attribution des aides</b> .....	10
<b>FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)</b> .....	11
<b>Codes subvention pour la campagne « Projet sportif fédéral 2021 »</b> .....	12

Le PSF 2021 traduit les orientations stratégiques du développement fédéral, à l'horizon 2024 sur 3 piliers ; le sport de compétition, le développement de la pratique pour tous et la transition écologique du golf pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Ces orientations qui se font l'écho de celles émises par l'ANS s'articulent pour notre discipline golf autour **de 5 axes majeurs**

- Un axe de développement du golf de demain
- Un axe ascension territoriale au sport de haut niveau
- Un axe promotion du sport santé
- Un axe développement de l'éthique et de la citoyenneté
- Un axe France Relance

Et **11 objectifs principaux** présentés par ordre d'importance et de priorité pour la réalisation du projet sportif de la ffgolf.

1. Accès à la pratique sportive des jeunes
2. Découverte de la pratique et accueil de nouveaux pratiquants
3. Sport à l'école & golf scolaire
4. Pratique du para-golf
5. Féminisation de la pratique
6. Formation
7. Détection des jeunes compétiteurs et suivi des groupes cibles régionaux
8. Sport santé et sport sur ordonnance
9. Transition écologique d'un golf engagé pour l'environnement
10. Aide à la reprise d'activités sportives
11. Aide liée aux protocoles sanitaires

Pour 2021, la part territoriale déléguée par l'ANS à la Fédération française de golf représente une enveloppe financière de 713 600 €, hors l'enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage qui continue à être gérée par les services déconcentrés de l'Etat. A ce titre, les ligues, comités départementaux et les clubs devront se référer à la stratégie de professionnalisation de la fédération, et dans ce cadre, sont invités à se rapprocher des DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emplois.

S'agissant de l'enveloppe financière « Part Territoriale » celle-ci doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées plus loin, d'accompagner la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire du projet de développement de la Fédération française de golf.

❖ **AXE 1 : DEVELOPPEMENT DU GOLF DE DEMAIN**

**Objectif 1 : Accès à la pratique sportive des jeunes**

Opérations retenues

- Assurer le suivi des écoles de golf labellisées et la mise en place des repères avancés
  - Exemple : « Organiser une visite annuelle dans un club de golf en réunissant les acteurs locaux autour du CTS. »
- Favoriser l'animation sportive sur le parcours avec pour support le Challenge National des écoles de golf
  - Exemple : « Organiser la finale régionale. »
- Opérations de détection des meilleurs potentiels jeunes U8 – U12

**Objectif 2 : Découverte de la pratique du golf et accueil de nouveaux pratiquants**

Opérations retenues

- Promouvoir l'accueil de nouveaux golfeurs
  - Exemple : Organisation d'une journée golf en ville avec des animations à l'aide de structures de golf.
- Développement des associations municipales et du golf en entreprises

**Objectif 3 : Sport à l'école & golf scolaire**

Opérations retenues

- Coordination et promotion du golf scolaire sur le territoire
- Formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire
  - Exemple : CPC, CPD, bénévoles pour former les enseignants scolaires.

**Objectif 4 : Pratique du para-golf**

Opérations retenues

- Soutien et promotion du circuit national de compétitions de type Para-Golf sur le territoire
  - Exemple : Développement de l'offre de pratique compétitive, Détection de nouveaux pratiquants, Promotion de la pratique auprès du grand public
- Soutien du plan national de formation des enseignants sur la thématique du para-golf en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA
- Mise en place d'un référent "Pratique Para-Golf"
  - Exemple : Echanges d'informations ; Mise en place d'actions de recensement et suivi territorial de la pratique

**Objectif 5 : Féminisation de la pratique**

Opérations retenues

- Stimuler la vie sportive féminine du territoire
  - Exemple : En organisant des rencontres individuelles par équipe, des opérations à l'intention du public féminin et en organisant des formations de dirigeantes pour favoriser leur accès aux postes de responsables

**Objectif 6 : Formation**

Opérations retenues

- Formations pour les entraîneurs
  - Exemple : Organisation de la journée annuelle des entraîneurs de clubs avec les cadres techniques.
- Formations de Bénévole de Club
  - Exemple : Formation d'ASBC, d'OEC, Arbitres
- Formations des dirigeants et du personnel des golfs, de la ligue et des CD
  - Exemple : Séminaire ou journée de formation pour les dirigeants des commissions sportives de clubs, directeurs de golf et personnel d'accueil, responsables jeunes et golf scolaire

❖ **AXE 2 ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU**

**Objectifs 7 : Détection des jeunes compétiteurs et suivi des groupes cibles régionaux ( item Reference LCA : PPF encadrement )**

Opérations retenues

- Encadrement et accompagnement des golfeurs inscrits dans les groupes cibles régionaux
- Actions sportives favorisant la performance
  - Exemple : Prise en charge de frais de déplacement,
- Optimisation de l'entraînement
  - Exemple : Participation à la mise en place de coaching mental, de programme de préparation physique et d'un suivi kinésithérapique et ostéopathique.

❖ **AXE 3 : PROMOTION DU SPORT SANTE**

**Objectif 8 : Sport santé et sport sur ordonnance**

Opérations retenues

- Promotion et développement de l'activité golf sur ordonnance
- Bienfaits du golf sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes de golf
  - Exemple : Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer

❖ **AXE 4 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE**

**Objectif 9 : Transition écologique d'un Golf engagé pour l'environnement**

Opérations retenues

- Soutien des porteurs de projet de golf innovants (petite structure, golf urbain, practice...)
- Sensibilisation des clubs et des pratiquants aux enjeux de la transition écologique pour le golf
- Soutien au déploiement du programme de labellisation biodiversité des golfs dans les territoires

❖ **AXE 5 : FRANCE RELANCE**

**Objectif 10 : Aide à la reprise d'activités sportives**

Opération retenue

- Soutien aux actions permettant la reprise d'activité et l'accueil des pratiquants.

**Objectifs 11 : Aide liée aux protocoles sanitaires**

Opération retenue

- Soutien aux actions permettant de respecter le protocole sanitaire par les pratiquants.

❖ **AXE 1 : DEVELOPPEMENT DU GOLF DE DEMAIN**

**Objectif 1 : Accès à la pratique sportive des jeunes**

Opérations retenues

- Organiser des circuits de compétitions individuelles jeunes U8 à U12 (score maximum)
- Organiser des circuits de compétitions individuelles ou par équipes U16 avec un index >20
- Organiser des compétitions par équipes
  - Exemple : Organisation d'un trophée inter écoles de golf ou championnat départemental par équipe.

**Objectif 2 : Découverte de la pratique du golf et accueil de nouveaux pratiquants**

Opérations retenues

- Journées découverte du golf pour tous
- Actions de promotion du golf dans les zones spécifiques QPV et ZRR et avec des associations comme "Premiers de Cordées"

**Objectif 3 : Sport à l'école & Golf scolaire**

Opérations retenues

- Promotion, recensement des besoins et utilisation de « Mon Carnet de Golf » en lien avec les écoles du département
- Achat de matériel pour promouvoir la pratique du golf dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.
- Développement de l'activité auprès du public scolaire
  - Exemple : Organisation de rencontres inter-établissements, aides financières ponctuelles, conventions avec les fédérations USEP, UNSS, UGSEL, soutien des clubs pour faciliter la passerelle du scolaire au club.

**Objectif 4 : Pratique du para-golf**

Opérations retenues

- Développement des opérations de découverte du golf pour le public en situation de handicap
  - Exemple : Opération à destination des centres de rééducation et foyers de vie proches des golfs, création d'un kit pour l'organisation de journées de détection
- Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap
  - Exemple : Favoriser la création de sections Para-golf dans les clubs, soutien à la communication externe en direction des publics concernés

**Objectif 5 : Féminisation de la pratique**

Opérations retenues

- Stimuler la vie sportive féminine dans le département
  - Exemple : En organisant des rencontres individuelles par équipe et des opérations à l'intention du public féminin.

❖ **AXE 3 PROMOTION DU SPORT SANTE**

**Objectif 8 : Sport santé et sport sur ordonnance**

Opérations retenues

- Promotion et développement de l'activité golf sur ordonnance
- Bienfaits du golf sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes de golf
  - Exemple : Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer

❖ **AXE 5 : FRANCE RELANCE**

**Objectif 10 : Aide à la reprise d'activités sportives**

Opération retenue

- Soutien aux actions permettant la reprise d'activité et l'accueil des pratiquants.

**Objectifs 11 : Aide liée aux protocoles sanitaires**

Opération retenue

- Soutien aux actions permettant de respecter le protocole sanitaire par les pratiquants.

❖ **AXE 1 : DEVELOPPEMENT DU GOLF DE DEMAIN**

**Objectif 1 : Accès à la pratique sportive des jeunes**

Opérations retenues

- Aménagement d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes golfeurs
- Organiser une ou plusieurs journées d'animation à destination des jeunes de l'école de golf et plus particulièrement pour les U16 dont l'index est > 20 (challenge des écoles de golf)
- Installer les repères fixes avancés (repères 6 et 7)
- Achat de matériel pédagogique spécifique à l'entraînement des jeunes

**Objectif 2 : Découverte de la pratique du Golf et accueil de nouveaux pratiquants**

Opérations retenues

- Création ou développement d'une section baby golf
- Journée portes ouvertes
- Création de demi-journées "Anniversaire au golf" à destination principalement des non-pratiquants

**Objectif 3 : Sport à l'école & golf scolaire**

Opérations retenues

- Organisation des journées de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club

**Objectif 4 : Pratique du para-golf**

Opérations retenues

- Journées d'initiation au golf pour les personnes en situation de handicap
- Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap
- Achat de matériel de golf spécifique à la pratique du public en situation de handicap
- Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap

**Objectif 5 : Féminisation de la pratique**

Opérations retenues

- Journées golf dédiées au public féminin
  - Exemple : Organisation d'animation ou de compétitions spécifiques pour les femmes.

**Objectif 6 : Formation**

- Prise en charge d'actions de formation à destination des encadrants des écoles de golf (bénévoles et pros)
  - Exemple : prise en charge de formations spécifiques à l'encadrement des jeunes

❖ **AXE 3 : PROMOTION DU SPORT SANTE**

**Objectif 8 : Sport santé et sport sur ordonnance**

Opérations retenues

- Promotion et développement de l'activité golf sur ordonnance
- Bienfaits du golf sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes de golf
  - Exemple : Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer

❖ **AXE 4 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE**

**Objectif 9 : Transition écologique d'un golf engagé pour l'environnement**

Opérations retenues

- Préservation de la ressource en eau (création de bassins de récupération des eaux d'arrosage, de pluie...)

❖ **AXE 5 : FRANCE RELANCE**

**Objectif 10 : Aide à la reprise d'activités sportives**

Opération retenue

- Soutien aux actions permettant la reprise d'activité et l'accueil des pratiquants.

**Objectifs 11 : Aide liée aux protocoles sanitaires**

Opération retenue

- Soutien aux actions permettant de respecter le protocole sanitaire par les pratiquants.

Il revient aux ligues de s'assurer de la réalité des actions menées par les clubs qu'ils ont proposés de soutenir. Ils devront, à ce titre, récupérer, dans les six mois suivant la réalisation des actions, les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*01), signés par les présidents ou toutes personnes habilitées et les transmettre à la fédération, accompagnés d'un fichier Excel indiquant que l'action réalisée répond bien à leurs attentes.

D'autre part, il revient à la fédération de s'assurer de la réalité des actions **des territoires** (ligues, Comités départementaux ou Comités Territoriaux) qu'elle aura proposé de soutenir.

A ce titre, **les territoires** devront transmettre, à la fédération, dans les six mois suivant la réalisation des actions, les compte-rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*01), signés par les présidents ainsi qu'un tableau de bord faisant état de l'évolution des indicateurs de suivi évoqués plus bas.

De son côté, après analyse, la fédération transmettra l'ensemble des compte-rendus à l'Agence nationale du sport, accompagné d'un fichier Excel indiquant que les actions réalisées répondent bien à leurs attentes.

Projets – Actions	Indicateur de suivi
<b>AXE 1 : DEVELOPPEMENT DU GOLF DE DEMAIN</b>	
<b>Objectif 1 : Accès à la pratique des jeunes</b>	
Assurer le suivi des écoles de golf labellisées et la mise en place des repères avancés	Nombre d'écoles de golf labellisées Nombre de repères avancés mis en place
Favoriser l'animation sportive sur le parcours avec pour support le Challenge National des écoles de golf	Classement au challenge national des écoles de golf
Opérations de détection des meilleurs jeunes U8 – U12	Nombre de jeunes accueillis par opération de détection
Organiser des circuits de compétitions individuelles ou par équipes U16 avec un index >20	Nombre de tournois organisés Nombre de jeunes ayant participé
Organiser des compétitions par équipes	Nombre de compétitions et nombre de participants
Aménagement d'une zone de jeu réservée à l'entraînement des jeunes golfeurs	Surface dédiée à l'entraînement spécifique
Organiser une ou plusieurs journées d'animation à destination des jeunes de l'école de golf et plus particulièrement pour les U16 dont l'index est > 20	Nombre de journées et nombre de jeunes des écoles de golf touchés.
Installer les repères fixes avancées (repères 6 et 7)	Repères installés
Achat de matériel pédagogique spécifique à l'entraînement des jeunes	Matériel spécifique entraînement des jeunes.
<b>Objectif 2 : Découverte de la pratique du golf et accueil de nouveaux pratiquants</b>	
Promouvoir l'accueil de nouveaux golfeurs	Nombre d'actions organisées dans un golf
Développement des associations municipales et du golf en entreprises	Nombre d'associations municipales et d'entreprises créées
Journées découverte du golf pour tous	Nombre d'actions organisées hors golf proche du public potentiel
Actions de promotion du golf dans les zones spécifiques QPV et ZRR et avec des associations comme Premiers de cordée	Nombre d'actions organisées sur zones concernées
Création ou développement d'une section baby golf.	Nombre de jeunes de moins de 6 ans inscrits
Journée portes ouvertes dans un golf	Au moins une journée par an
Création de demi-journée "Anniversaire au golf" à destination principalement des non-pratiquants	Au moins une demi-journée organisée
<b>Objectif 3 : Sport à l'école &amp; golf scolaire</b>	
Coordination et promotion du golf scolaire sur le territoire	Une équipe identifiée dédiée au développement du golf scolaire
Formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire	Au moins une formation par an organisée
Promotion, recensement des besoins et utilisation de « Mon Carnet de Golf 2024 » en lien avec les écoles du département	Nombre de réunions avec les CPD, CPC pour présenter le Carnet de golf. Identification des clubs susceptibles d'accueillir des scolaires et information
Achat de matériel pour promouvoir la pratique du golf dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.	Achat par les Comités Départementaux du matériel nécessaire au déploiement du Carnet de golf, pour prêt aux écoles en fonction des besoins identifiés
Développement de l'activité auprès du public scolaire	Nombre de classes et d'élèves utilisant le carnet de golf par département
Accueil de journée pour les scolaires	Accueil d'au moins une journée par an par club d'une classe proche du golf
Organisation des journées de fin de cycle et mise en œuvre de la passerelle vers le club	Au moins une journée Passerelle organisée par classe accueillie et nombre de licences scolaires délivrées
<b>Objectif 4 : Pratique du para-golf</b>	
Soutien et promotion du circuit national de compétitions de type Para-Golf sur le territoire	Accueil d'au moins une compétition nationale ou internationale "Para-golf" par an sur le territoire donné
Soutien du plan national de formation des enseignants sur la thématique du para-golf en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA	Formation à la thématique du Para-golf d'un enseignant de l'ETR chaque année

<b>Projets – Actions</b>	<b>Indicateur de suivi</b>
Mise en place d'un référent "Pratique Para-golf »	Nomination d'un référent "Para-golf" par chacune des ligues régionales
Développement des opérations de découvertes du golf pour le public en situation de handicap	Nombre de journées de découverte organisées sur le territoire
Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap	Nombre de clubs inscrits sur le <i>Handiguide des sports</i> et nombre d'actions de recensement mises en place
Journées d'initiation au golf pour les personnes en situation de handicap	Nombre de journées d'initiation au golf organisées
Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap	Nombre de compétitions organisées et comptabilisées au Classement Mondial Para-golf
Achat de matériel de golf spécifique à la pratique du public en situation de handicap	Achat du matériel nécessaire au jeu de golf pour le public en situation de handicap et mis à disposition en fonction des besoins identifiés
Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap	Nombre d'enseignants formés à la thématique au sein du club
<b>Objectif 5 : Féminisation de la pratique</b>	
Stimuler la vie sportive féminine du territoire ou département	Organisation de plusieurs compétitions féminines par classe d'âge et intergénérationnelle
Journées golf dédiées au public féminin	Organisation d'au moins une journée spécifique "Découverte du golf, pour les femmes et jeunes filles"
<b>Objectif 6 : Formation</b>	
Formations pour les entraîneurs	Nombre de formations organisées Nombre d'entraîneurs inscrits et ayant participé
Formation des bénévoles de clubs	Au moins une formation de bénévoles organisée par an par la ligue
Formations des dirigeants et du personnel des golfs, de la ligue et des CD	Nombre de formations organisées Nombre de présents
<b>AXE 2 : ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU</b>	
<b>Objectif 7 : Détection des jeunes et perfectionnement de l'approche compétitive des jeunes</b>	
Encadrement et accompagnement des golfeurs inscrits dans les groupes cibles régionaux	Nombre de sportifs pris en charge
Actions sportives favorisant la performance (Exemple : prise en charge de frais de déplacement...)	Montant et nature des frais pris en charge
Optimisation de l'entraînement ( <i>Exemple : Participation à la mise en place de coaching mental, de programme de préparation physique et d'un suivi kinésithérapique et ostéopathique.</i> )	Nombre et nature des actions prises en charge contribuant à l'amélioration de la performance
<b>AXE 3 : PROMOTION DU SPORT SANTE</b>	
<b>Objectif 8 : Sport santé et sport sur ordonnance</b>	
Promotion et développement de l'activité golf sur ordonnance	Nombre d'opérations mises en place
Bienfaits du golf sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes de golf	Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif
<b>AXE 4 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE</b>	
<b>Objectif 9 : Transition écologique d'un golf engagé pour l'environnement</b>	
Soutien des porteurs de projet de golf innovants (petite structure, golf urbain, practice...)	Nombre de golfs soutenus par cette action
Sensibilisation des clubs et des pratiquants aux enjeux de l'environnement pour le golf	Nombre de joueurs de golfs atteint
Préservation de la ressource en eau (création de bassin de récupération des eaux d'arrosage, de pluie...)	% de réduction de la consommation en eau
Soutien au déploiement du programme de labellisation biodiversité des golfs dans les territoires	Nombre de golfs labellisés
Accès à la démarche de Label des golfs qui s'engagent pour obtenir le niveau or.	Nombre de golfs labellisés
<b>AXE 5 : FRANCE RELANCE</b>	
<b>Objectif 10 : Aide à la reprise d'activités sportives</b>	
Soutien aux actions permettant la reprise d'activité et l'accueil des pratiquants.	Nombre d'actions conduites pour la reprise d'activité
<b>Objectifs 11 : Aide liée aux protocoles sanitaires</b>	
Soutien aux actions permettant de respecter le protocole sanitaire par les pratiquants.	Actions mise en place pour faire respecter le protocole sanitaire

## Le COPIL fédéral

Mis en place par la fédération au niveau national. Il est présidé par le président de la fédération.

### ➤ Composition

- Le président de la Fédération française de golf ou son représentant : **Pascal Grizot**
- Le trésorier de la Fédération Française de Golf : **Guillaume Livet**
- Le président de la commission Para-golf : **Charles Gandia**
- 3 représentants des ligues régionales : **Jean-Louis Lignier, Pierre Lordereau, Jean-Claude Percerou**
- Le DTN : **Christophe Muniesa**
- La DTN adjoint sport : **Maitena Alsuguren**
- Le DTN adjoint territoires : **Gérard Rougier**
- Le Directeur Financier : **Pierre Picot**

### ➤ Rôle :

- Il est chargé de piloter le dispositif en relation avec l'Agence Nationale du Sport.
- Il définit, annuellement, une note d'orientations qui décline le projet sportif fédéral horizon 2030 et définit les priorités de mise en œuvre pour l'année concernée
- Il définit les procédures, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif
- Il définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence Nationale du Sport, les enveloppes affectées à chaque territoire
- Il instruit les projets qui lui sont proposés par les ligues
- Il reçoit des territoires les propositions d'aide financière à apporter aux projets des clubs retenus
- Il transmet à l'Agence Nationale du Sport, l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets des clubs et territoires

## Le COPIL territorial

Mis en place par la ligue au niveau territorial. Il est présidé par le président de la ligue.

### ➤ Rôle :

- Il est chargé de piloter le dispositif sur le plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
- Il instruit les projets qui lui sont proposés par les clubs
- Il transmet au COPIL fédéral l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets de clubs

## CALENDRIER & TEMPS FORTS

Actions	Dates & Périodes	Objet
Lancement de la communication sur la campagne Envoi de la note de cadrage	avril 2021	Communication par mail aux Clubs, Comités, Ligues.
Formations en fédérations et en régions sur les outils le compte Asso et Osiris	avril 2021	Organisation conjointe avec l'ANS
Date Ouverture de la plateforme de dépôt des projets PSF	8 avril 2021	Date de lancement de la campagne PSF 2021
Dépôt des dossiers de demande de subvention sur le <i>Compte Asso</i>	12 avril – 14 mai 2021	Il est important de retourner vos dossiers avant la date du <u>15 mai</u>
Fermeture du dépôt des dossiers sur le <i>Compte Asso</i>	14 mai 2021	Passé cette date, il ne sera plus possible de demander une subvention dans le cadre du PSF 2021
Phase d'instruction administrative des dossiers par les Ligues	15 mai – 15 juin 2021	Etude des dossiers par le COPIL territorial pour avis et proposition de subvention dans le compte Osiris
Phase d'instruction administrative des dossiers par la fédération	01 juin – 30 juin 2021	Etude des dossiers par le COPIL fédéral, pour validation des propositions faite par les ligues
Réunion du COPIL fédérale PSF	30 juin 2021	Validation des projets avant proposition à l'Agence Nationale du Sport
Transmission de la proposition de répartition à l'Agence Nationale du Sport	20 juillet 2021	Aucun dossier ne pourra être transmis après cette date.
Mise en paiement des subventions et envoi des notifications par l'Agence Nationale du Sport	Fin juillet – août 2021	L'envoi des notifications d'accord et de refus ainsi que le versement des subventions sera effectué par l'Agence nationale du Sport.
Evaluation par la fédération des actions subventionnées	1 <sup>er</sup> semestre 2022	

## Dépôt des dossiers de demande de subventions PSF

- **Pour pouvoir déposer une nouvelle demande de subvention en 2021, un club, un comité départemental ou une ligue ayant bénéficié d'une aide en 2020, devra justifier de l'usage de la subvention 2020 en renseignant le Cerfa CRF en ligne.**
- Chaque entité demandeuse doit présenter un maximum de 3 actions pour les clubs, de 2 actions pour les CD et de 4 actions pour les ligues. Les actions seront déposées dans un dossier unique de demande d'aides sur le site web officiel "Le Compte asso" (lecompteasso.associations.gouv.fr).

**ATTENTION CE POINT EST IMPORTANT ET IMPERATIF. LORSQUE VOUS AVEZ FINI DE REMPLIR UNE ACTION, NE CLIQUEZ PAS SUR SUIVANT MAIS REMONTEZ EN HAUT DE PAGE POUR CLIQUER SUR LE + AFIN DE RAJOUTER UNE ACTION. UNE FOIS VOS ACTIONS TOUTES RENTREES DANS UN SEUL DOSSIER, VOUS POUVEZ CLIQUER SUR SUIVANT EN BAS DE PAGE POUR VALIDER LE DOSSIER ET LA DEMANDE DE SUBVENTION**

- Les actions sont déposées impérativement dans les opérations listées ci-dessus. Une action peut comporter une ou plusieurs dépense(s), mais sur une seule fiche. (Fiche action)
- La description de chacune des actions devra faire apparaître les moyens spécifiques consacrés à sa réalisation : la logistique, l'encadrement, les actions, la promotion, les résultats attendus...
- Le seuil maximum d'aide fixé pour une structure est de :
  - Pour les Ligues : 50 %
  - Pour les CD : 50 %
  - Pour les Clubs : 50 %

## Suivi et instruction des demandes PSF

- Pour les ligues, le suivi et l'instruction des dossiers se fait par la direction Territoires, Environnement et Equipements (D.TEE) de la fédération auprès de **Sabine ROCHERON, Thomas Bouhier et Aurélien LACOUR.**
- Pour les comités départementaux et les clubs, l'instruction des dossiers se fait par l'intermédiaire de la ligue qui affectera une personne dédiée au PSF et qui travaillera en coordination et Aurélien LACOUR pour la partie nord et (Personne à désigner) pour la partie sud.
- Durant la période de candidature, les COPIL's territoriaux instruiront l'ensemble des demandes de leur territoire pour proposer un montant de subvention et émettre un avis au COPIL Fédéral
- Le COPIL Fédéral se réunira pour étudier l'ensemble des demandes de subventions PSF afin de déterminer et d'arrêter la décision et le montant de l'aide qu'il transmettra ensuite à l'ANS. Cette dernière finalisera la procédure et versera les aides correspondantes aux différents bénéficiaires.

## Bilan & évaluation des actions subventionnées

Il appartient à la fédération de s'assurer de la réalisation des actions et du bon usage des subventions attribuées. Les associations et structures territoriales devront, dans les six mois suivant la réalisation des actions, ou, au plus tard, le 30 juin de l'année N+1, fournir les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*01, constituant la base du compte-rendu de subvention actuellement en vigueur) signés par les présidents ou toutes personnes habilitées. Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Après analyse, la fédération transmettra l'ensemble des comptes rendus à l'ANS. Dans l'hypothèse où la ou les action(s) pour la(les)quelle(s) une structure a reçu une subvention n'aurai(en)t pas été réalisée(s) ou l'aurai(en)t été dans un objet autre que celui développé dans la demande de subvention ; ... l'Agence Nationale du Sport procédera à une demande de reversement de la somme.

La fédération peut demander des pièces complémentaires en fonction de ses priorités fédérales et dispositifs particuliers (système de labellisation des clubs, ...) : revue de presse, reportage photo / vidéo, bilan plus spécifique par orientation, ...

## Contacts

### • Au niveau de la fédération

**Gérard Rougier** : Coordination Générale

**Sabine Rocheron** : Coordination administrative et information générale

**Thomas Bouhier** : Coordination et suivi des ligues PACA, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne - Rhône Alpes, Bourgogne Franche Comte, Centre Val de Loire et Outremer

**Aurélien Lacour** Coordination et suivi des ligues Paris Ile de France, Hauts de France, Grand Est, Bretagne, Pays de la Loire et Normandie :

### • Au niveau régional (pour les Comités Départementaux et les clubs)

La coordination et l'accompagnement des dossiers PSF des comités départementaux et des clubs se fait directement auprès de la ligue par l'intermédiaire d'un CTS désigné en binôme avec l'assistante de la ligue

Tutoriel : Vidéo « demande de subvention sur compte asso. » : [https://www.youtube.com/watch?v=oCxi\\_FlbXFg&t=2s](https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg&t=2s)

QUESTIONS	REponses
<p><b>Comment effectuer sa demande de subvention ?</b></p>	<p>Demande à réaliser via Le Compte Asso : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr">https://lecompteasso.associations.gouv.fr</a></p> <p>Pour l'utilisation optimale du Compte Asso, il est conseillé d'utiliser la dernière version des navigateurs Google Chrome ou Firefox.</p> <p>Pour plus d'informations et vous aider dans votre démarche, vous pouvez consulter le manuel utilisateur « Le Compte Asso ».</p> <p>Seules les demandes de subvention réalisées via ce canal seront traitées</p>
<p><b>Comment être certain que son dossier sera bien transmis à la fédération ?</b></p>	<p>Pour déposer un dossier de demande de subvention, le code de votre ligue dont la liste est en fin de document doit être <u>impérativement</u> saisi en début de procédure sur le Compte Asso afin que le dossier puisse parvenir à la fédération (et non pas auprès d'une autre fédération ou autre organisme).</p>
<p><b>Comment construire son dossier de demande de subvention ?</b></p>	<p>Un seul dossier par structure peut être déposé. Un <u>dossier</u> peut contenir plusieurs <u>actions</u>.</p> <p>L'ajout d'action(s) sera possible tant que le dossier n'aura pas été définitivement transmis à la fédération.</p>
<p><b>Combien d'actions peut-on déposer dans son dossier de demande de subvention ?</b></p>	<p>Chaque type de structure est limité en nombre d'actions à déposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les ligues : 4 actions au maximum</li> <li>• Pour les comités départementaux : 2 actions au maximum</li> <li>• Pour les clubs : 3 actions au maximum</li> </ul>
<p><b>Existe-t-il un seuil minimal de financement fixé par l'Agence Nationale du Sport ?</b></p>	<p>Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€.</p> <p>Ce seuil est abaissé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1000 € pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR).</li> <li>➤ 1000 € pour l'axe 5 « France relance ».</li> </ul> <p>De plus, la subvention PSF attribuée n'excèdera pas 50% du coût total du projet.</p> <p>Par conséquent, cela signifie que le total des coûts des actions présentées hors ZRR et Axe 5 doit être au minimum de 3 000 €.</p>
<p><b>Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subvention ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations</li> <li>• Numéro de SIRET de l'association</li> <li>• Statuts</li> <li>• Liste des dirigeants</li> <li>• Rapport d'activités approuvé lors de la dernière assemblée générale</li> <li>• Comptes approuvés du dernier exercice clos</li> <li>• Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours)</li> <li>• RIB au nom de l'association demandeuse, lisible et récent</li> <li>• Projet associatif / Plan de développement.</li> </ul>
<p><b>En cas de problème ou de questions relatives au dossier de demande de subvention, quelles sont les modalités prévues ?</b></p>	<p>Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses aux questionnements des ligues, comités et clubs.</p> <p>Les questions seront à formuler par mail à <a href="mailto:ffgolf-psf@ffgolf.org">ffgolf-psf@ffgolf.org</a></p> <p>Les ligues ont également un rôle d'accompagnement de par leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de l'information relative à cette campagne PSF 2021</li> <li>• Orientation sur des actions en lien avec les thématiques retenues dans le projet de ligue</li> <li>• Avis sur les dossiers déposés</li> </ul>

A communiquer largement à vos associations pour les aiguiller dans le dépôt de leur demande de subvention sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>.

<b>Libellé subvention</b>	<b>Code subventions</b>
FFGOLF - Auvergne-Rhone-Alpes - Projet sportif fédéral	1138
FFGOLF - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1139
FFGOLF - Bretagne - Projet sportif fédéral	1140
FFGOLF - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1141
FFGOLF - Grand Est - Projet sportif fédéral	1142
FFGOLF - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1143
FFGOLF - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1144
FFGOLF - Normandie - Projet sportif fédéral	1145
FFGOLF - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1146
FFGOLF - Occitanie - Projet sportif fédéral	1147
FFGOLF - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1148
FFGOLF - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1149
FFGOLF - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1150
FFGOLF - Martinique - Projet sportif fédéral	1151
FFGOLF - Guyane - Projet sportif fédéral	1152
FFGOLF - La Réunion - Projet sportif fédéral	1153
FFGOLF - Mayotte - Projet sportif fédéral	1154